

Les contribuables demandent la suppression de la taxe sur l'électricité !

En conformité avec notre Président de la République qui a "*appelé de ses vœux une réforme globale de la fiscalité*", l'association des contribuables de DRANCY a demandé au Ministère de l'Economie la suppression de cette taxe.

Les contribuables paient 2 fois cette prestation créée en 1926 "*pour permettre aux collectivités de financer les opérations de renforcement et de développement des réseaux*" : une première fois sur la facture EDF dans les dépenses d'entretien, une deuxième fois par le prélèvement de cette taxe.

Aujourd'hui, son taux est généralement de 8% pour les communes (dont c'est la compétence !) et de 4% pour les départements (qui n'ont rien à voir dans cette affaire !).

Sa suppression pure et simple est demandée, comme l'a fait CANOL dans son bulletin 26 (Propositions de réformes du financement des collectivités territoriales).